

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-123-2023

Objet : CONVENTION D'ANIMATION MAEC ALBRET COMMUNAUTE / CEN NOUVELLE-AQUITAINE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, notamment la gestion de la Gélise et des milieux associés de son bassin versant, et Protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n°DE-116-2021 du 15 décembre 2021 portant sur l'animation du site Natura 2000 de la Gélise ;

Vu la délibération n°DE_118_2022 du 16 novembre, exécutoire au 21 novembre 2022, validant la coanimation de la mise en place des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) sur une partie du bassin versant de L'Osse avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) pour l'année 2023,

Vu l'Appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 22 septembre 2023 visant à mettre en place l'animation des MAEC pour l'année 2024,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Considérant qu'Albret Communauté est opérateur du PAEC (Projet Agroenvironnemental et Climatique) « la Gélise en Aquitaine », et a animé la mise en place des MAEC en 2023 pour une grande partie du territoire en partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine sur les côteaux et la vallée de l'Osse,

Considérant la lettre d'intention du CEN en date du 09 octobre 2023 de renouveler ce partenariat pour l'année 2024 sur le territoire « coteaux et vallée de l'Osse »,

Exposé des motifs :

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine a publié l'appel à projet « Animation MAEC 2024 ». Ce dispositif finance les animateurs des MAEC afin d'assurer une animation de qualité sur le terrain. Cette animation a pour finalité d'informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux des territoires et d'améliorer les performances environnementales des exploitations agricoles, leurs effets sur le climat, l'eau et la biodiversité en privilégiant des actions groupées et territorialisées.

Ce dispositif finance :

- le volet « animation », c'est à dire la mise en œuvre des MAEC 2024 dans le cadre d'un PAEC, la communication sur les MAEC,
- le volet « appui à la contractualisation », c'est-à-dire la réalisation des diagnostics obligatoires liés à la mise en œuvre des MAEC.

AR Prefecture

047-200068948-20231031-DEC_123_2023-AU
Reçu le 31/10/2023

Albret Communauté, gestionnaire GEMAPI sur son territoire, se positionne en tant qu'opérateur du PAEC « La Gélise en Nouvelle-Aquitaine ». Albret Communauté anime les MAEC, en partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Les pétitionnaires déposent chacun leur propre réponse à l'appel à projet Animation MAEC 2024 : Albret Communauté ne dépose pas de réponse à l'appel à projet Animation MAEC 2024. Le financement de l'animation pour l'année 2024 est assuré par le financement de l'animation Natura 2000 d'une part, et sur les fonds propres d'Albret Communauté d'autre part.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine dépose une réponse à l'appel à projet Animation pour financer la participation à l'animation MAEC (communication, suivi et coordination sur le territoire « coteaux et vallée de l'Osse ») et l'appui à la contractualisation.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat pour la coanimation des MAEC avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Fait à NERAC le, 31 OCT. 2023

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 31 OCT. 2023

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.